

Contribution de l'association Énergies & Avenir à la concertation sur la décarbonation du bâtiment

Synthèse

Juillet 2023

Alors que le bâtiment est le deuxième émetteur de CO₂ et le plus gros consommateur d'énergie, Énergies & Avenir est convaincue que la clef de voûte des problématiques qui lui sont liées réside à court terme dans **l'optimisation de l'efficacité énergétique plus que dans l'exclusion de technologies ou de sources d'énergie.**

La contribution de l'association vise **une trajectoire d'amélioration rapide de la performance énergétique des bâtiments.** Ces propositions tiennent compte des dimensions environnementale, économique, sociétale et technique de la transition énergétique du secteur du bâtiment.

Elles prennent appui sur **les caractéristiques des systèmes de chauffage à eau chaude** : une **diversité d'équipements** parmi **les plus performants** et **les plus innovants**, présents aujourd'hui dans **deux logements sur trois en France**, des équipements et des technologies déjà **disponibles, adaptables à toutes les énergies, à tous les territoires** et à tous les contextes d'habitat et de climat. Ces systèmes optimisés, notamment grâce aux dispositifs de régulation courants et à une expertise en matière d'exploitation et de maintenance, permettent de "produire uniquement l'énergie nécessaire au confort souhaité".

Catalyseurs de la transition énergétique, ces systèmes sont aussi des moteurs de la relance économique puisqu'ils sont le fruit d'une **filière à dominante française**, 100% « made in Europe », qui regroupe en France **300 000 emplois de proximité non délocalisables** dans l'artisanat et l'industrie.

En tant qu'association représentative, Énergies & Avenir entend donc participer à cette concertation en promouvant **des solutions pour des lieux de vie plus sobres, plus durables et plus sains tout en étant confortables et accessibles à tous.**

Cette synthèse aborde trois piliers de la décarbonation du bâtiment : **les équipements et travaux** sur lesquels capitaliser, **le système d'aides** et enfin **comment atteindre des rénovations énergétiques performantes.**

I/ Toutes les raisons de faire de la chaudière un levier de décarbonation du bâtiment

Le dossier de concertation évoque une interdiction des chaudières à « énergies fossiles » : un contresens alors que les équipements de chauffage à eau chaude accueillent toutes les énergies et sont parmi les plus performants¹. Des millions de citoyens étant concernés, professionnels comme particuliers, Énergies & Avenir recommande qu'une telle décision et ses modalités fassent l'objet d'un débat démocratique en étant soumises au vote des parlementaires.

Quelles seraient les conséquences d'une interdiction des chaudières ?

Une interdiction des chaudières entrainerait des impasses techniques préjudiciables pour le pouvoir d'achat des ménages, la performance énergétique de leur logement, et leur confort. Impasses techniques qui à ce jour ne connaissent pas d'alternative :

- **Dans le logement collectif, les chaudières sont bien souvent les seules solutions performantes disponibles** pouvant répondre aux contraintes techniques de ces habitations.
 - En effet, en ville notamment, le manque d'espace, les nuisances sonores, ainsi que les règles et l'esthétique urbaines ne permettent pas d'installer autant de pompes à chaleur (PAC) individuelles qu'il y a d'appartements.
 - Il existe peu de PAC collectives suffisamment dimensionnées et adaptées au bâti.
 - Malgré la volonté de développer les réseaux de chaleur, ces derniers ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Interdire les chaudières ne laisserait comme solution pour ces ménages que le recours à des radiateurs électriques à inertie, ce qui reviendrait à accentuer la tension du réseau électrique.
- **Les chaudières sont par ailleurs indispensables dans les zones rurales** dont 90 % du parc de logement (88 % des communes et 33 % de la population françaises) est constitué de maisons individuelles.
 - Les énergies en réseaux (électricité, gaz naturel, chaleur urbaine) y sont sous-représentées, par rapport aux communes non rurales.
 - Les systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont donc très majoritairement alimentés par des combustibles et biocombustibles répondant aux exigences du décret² actuellement en vigueur (biofioul, propane et biopropane).
 - Une interdiction des chaudières impliquerait une augmentation de 66 % de la pointe électrique dans ces communes peu denses et très peu denses.
- **La très grande majorité des chaudières (>70% du marché³) fournit également les ménages en eau chaude sanitaire (ECS), cela de manière instantanée.**
 - Aucune PAC n'est capable d'assurer la production d'ECS en instantané.
 - Limiter à ce point l'emploi des chaudières impliquerait donc d'équiper les habitations de ballons électriques pour l'ECS, en plus des PAC pour le chauffage.
 - Un coût supplémentaire non fléchi, alors même qu'avec les aides allouées, les ménages ont encore un reste à charge trop élevé ne leur permettant pas de mener l'ensemble des travaux nécessaires pour avoir un logement énergétiquement performant.

¹ Rendements supérieurs à 92% pour une chaudière à très haute performance énergétique

² Décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment

³ Sur les quinze dernières années, les industriels ont équipé 5 600 000 ménages en chaudières gaz fournissant l'eau chaude instantanée (source : syndicat Uniclîma).

Pourquoi faut-il maintenir l'installation des chaudières à très hautes performances énergétiques (THPE) neuves ?

Les chaudières sont des leviers de la décarbonation du bâtiment sur lesquels s'appuyer pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

- Elles sont toutes compatibles et certifiées pour fonctionner avec des combustibles renouvelables.
- Elles peuvent aujourd'hui être hybridées par l'association d'une PAC ou du solaire thermique.
- Leur durée de vie n'est donc pas un frein aux énergies nouvelles.

Les chaudières soutiennent la diversité de notre mix énergétique en étant le principal vecteur de développement des biocombustibles.

- Leur maintien est une des conditions du développement de ces énergies renouvelables.
- Ces considérations sont d'autant plus primordiales que notre système électrique a montré des fragilités : le plan de délestage présenté cet hiver est le meilleur exemple du besoin d'un mix énergétique équilibré qui doit laisser leur place à toutes les énergies issues de la chaleur renouvelable (ex : géothermie, réseaux de chaleur renouvelable, solaire thermique, biocombustibles, bioliquides, bois ...).

Les chaudières sont des accélérateurs de la massification de la rénovation énergétique.

- La simplicité des travaux et l'accessibilité de ces équipements et des professionnels sont rassurants pour les particuliers et permettent d'enclencher un parcours de rénovation.
- Les études d'Énergies & Avenir⁴ ont montré que le remplacement d'un équipement ancien par un équipement récent THPE pouvait permettre un gain immédiat allant jusqu'à 40% d'économies d'énergie et autant d'émissions de CO₂ évitées.
- Ces équipements participent aux bouquets et parcours de travaux permettant d'atteindre des rénovations énergétiques performantes, tout en étant les plus avantageux économiquement pour les ménages⁵.

Les chaudières sont issues d'une filière industrielle française d'excellence.

- Ces équipements sont fabriqués en France dans une vingtaine de sites industriels, par des groupes français ou européens pour lesquels la France est un marché majeur, représentant plus de 8 000 emplois industriels⁶.
- Ces sites participent au tissu industriel de notre pays et au dynamisme des territoires. Interdire ou limiter fortement leur production irait à l'encontre de l'objectif recherché par le projet de loi sur la réindustrialisation verte.

Pour accélérer la transition énergétique et écologique du bâtiment, **ne nous privons pas des technologies les plus performantes** comme les chaudières THPE, permettant non seulement des **gains immédiats**, à **moindres coûts**, d'émission de gaz à effet de serre et de consommations énergétiques, mais aussi d'être **un soutien aux énergies issues de la chaleur renouvelable** nécessaires à notre objectif de **décarbonation** et **notre souveraineté énergétique**, à notre **tissu industriel français** et notre **attractivité économique**, au **pouvoir d'achat** et au confort des ménages.

⁴ Les rénovations en maisons individuelles – 2018

⁵ Identification des bouquets de travaux permettant d'atteindre des rénovations énergétiques performantes – Études menées en juillet et décembre 2022 par Tribu Energie pour Énergies & Avenir

⁶ Chiffres Uniclimate

II/ Réformer les aides à la rénovation énergétique

La réforme annoncée de Ma Prime Rénov' est uniquement focalisée sur la décarbonation, au détriment des économies d'énergies. Elle entend limiter les subventions de mono-gestes pour s'orienter vers la rénovation globale. Cela ne prend pas en compte un des principaux déclencheurs des travaux de rénovation : les pannes d'équipements. Ces situations d'urgence pour les ménages sont également sous-estimées alors qu'il serait demandé de précéder toute rénovation globale d'un audit ou d'un DPE. Ainsi, pour parer au plus pressé, les ménages se rabattraient sur des solutions simples mais non performantes : les radiateurs à effet Joule facilement installables.

Garantir la pérennité et la simplicité des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique

L'ensemble des professionnels s'accordent pour dénoncer la complexité des dispositifs d'aides, qui non seulement n'ont pas tous les mêmes critères ni périmètres d'éligibilité, mais de plus sont amenés à évoluer trop fréquemment, parfois en dépit des textes initialement votés.

- Pour les particuliers, c'est également un frein au passage à l'acte de rénovation énergétique, devant des dispositifs difficiles à comprendre et à suivre, les informations évoluant trop souvent et trop vite
- Aussi, Énergies & Avenir préconise que les aides à la rénovation énergétique soient planifiées via une loi de programmation pluriannuelle, votée par le Parlement.

Il est aujourd'hui nécessaire d'harmoniser les critères techniques (ex : performance énergétique des produits, éligibilité des particuliers) entre les dispositifs d'aides (Ma Prime Rénov, CEE ou autres) et de les simplifier.

- Concernant les CEE, certaines opérations (ex : changement de chaudières, régulation) pourtant simples rassemblent plus d'une centaine de points de contrôles qui sont autant de risques d'erreur dans la constitution des dossiers.
- La quantité d'informations à compléter (parfois plusieurs fois) ou à vérifier est génératrice de complexité et d'abandon.
- Cela exclut les artisans les plus petits qui ne sont pas structurés pour gérer ces procédures administratives trop longues et trop complexes en plus de leur activité.
- Pourtant une très grande partie des travaux est réalisée par ces artisans qui risquent de se détourner du dispositif. Les ménages quant à eux, verraient l'offre de travaux diminuer en conséquence et pourraient moins facilement y avoir recours.
- Des outils de simplification existent déjà, comme le programme « Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans de la Rénovation » (OSCAR), piloté par l'Association technique énergie environnement (ATEE).

Replacer la politique énergétique du bâtiment sous le contrôle des parlementaires

Malgré l'importance des budgets qui y sont consacrés, **les aides à la rénovation énergétique n'entrent plus dans le champ des prérogatives de la représentation nationale.**

- MaPrimeRénov' (MPR), anciennement le CITE, est certes un budget voté au sein du Projet de Loi de Finances, mais ses modalités et le fléchage des travaux ne dépendent plus du cadre législatif et sont désormais actés lors du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Pour rappel, en 2023, plus de 2 milliards d'euros ont été budgétés pour MaPrimeRénov' et 4 milliards sont prévus pour 2024.
- De même, les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), première aide à la rénovation énergétique, dépendent d'un cadre strictement réglementaire, en dépit des sommes engagées

(environ 4 milliards d'euros dont 3 milliards pour le bâtiment, sachant que le doublement de cette enveloppe est envisagé).

- Replacer cette politique sous le contrôle des parlementaires permettrait plus de transparence, d'une part en permettant la mise en place d'indicateurs de suivi annuels de l'engagement des budgets, en fonction de l'aide, des travaux engagés et des économies d'énergie réalisées ; d'autre part en interrogeant les fédérations professionnelles qui pourraient enrichir ce suivi de leurs retours de terrain.

- Définir les aides à la rénovation énergétique via une loi de programmation pluriannuelle votée par le Parlement.
- Harmoniser les critères techniques (ex : performance énergétique des produits, éligibilité des particuliers) entre les dispositifs d'aides (Ma Prime Rénov, CEE ou autres) et les simplifier.

Flécher les aides à la rénovation énergétique vers les travaux et les équipements les plus efficaces

Les équipements de la boucle à eau chaude étant parmi les plus performants, il apparaît primordial de réintroduire et maintenir les aides (Ma Prime Rénov' et CEE) pour tous ces équipements, qui peuvent immédiatement permettre des économies d'énergie et des baisses d'émissions de CO₂, pour demain être le vecteur du développement de la chaleur renouvelable.

- Les gisements d'économies d'énergie sont massifs, alors que le remplacement d'une ancienne chaudière par une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE) engendre 30% d'économies d'énergie, tout en permettant des économies importantes sur la facture énergétique (de l'ordre de 40% en remplacement d'une ancienne chaudière au fioul).
- De la même manière, les dispositifs de régulation doivent être réintégrés car ils permettent d'effectuer une économie d'énergie de 7% pour chaque degré gagné (source : ADEME).
- Le taux réduit de TVA de 5.5% - notamment pour les chaudières et les travaux induits - est également un signal important pour les ménages. S'il était modifié, ces derniers seraient freinés dans le remplacement de leur équipement, au détriment des gains de performance énergétique.

Également, **l'association recommande de développer le soutien aux actions de maintenance du chauffage** comme des aides via les Certificats d'économies d'énergie pour le désembouage ou l'entretien du circuit de chauffage.

- Le renforcement des aides pour l'entretien des systèmes de chauffage à eau chaude et leur remplacement permettra de remédier au faible taux de renouvellement du parc des chaudières qui n'excède pas 4% par an en France.
- Cela signifie aussi qu'un maintien du taux réduit de TVA de 5.5% pour les travaux de maintenance est essentiel pour les encourager.

Faire connaître et soutenir financièrement le recours aux équipements hybrides et à tous les équipements participant à l'hybridation des systèmes

Parce que ces solutions sont innovantes et récentes, **il est indispensable de les soutenir pour accélérer leur développement et donner aux ménages un choix et un accès facilités.**

- Les solutions hybrides permettent d'associer une chaudière à condensation qui a d'excellents rendements et un équipement type pompe à chaleur (PAC) ou solaire thermique (ST) qui donne accès à la chaleur renouvelable.
- Ainsi, lorsque les températures sont relativement clémentes, le logement peut être chauffé grâce à l'équipement ENR et lors des pointes de froid, grâce au relai assuré par la chaudière à condensation, qui vient ainsi soulager le réseau électrique dans le cas d'une association avec une PAC, ou pallier le manque de soleil dans le cas d'une hybridation avec du ST.

- Une première piste est de les accompagner d'une communication de l'ensemble des acteurs concernés (État, professionnels de la filière, programmes CEE adaptés) et d'une mise à disposition de l'information adéquate.
- Il faut également les intégrer dans les dispositifs de soutien financier. En rénovation, ces équipements doivent être éligibles à toutes les aides à la rénovation énergétique (MaPrimeRénov', les Certificats d'Économies d'Énergie, ...), au même niveau que les solutions décarbonées. Ils doivent aussi faire partie des préconisations de travaux des Accompagnateurs Rénov'.
- Dans le neuf, ces équipements doivent également pouvoir trouver leur place afin de n'écartier aucune solution d'avenir pour améliorer l'efficacité et la décarbonation du logement.

Mettre en place les objectifs et critères appropriés pour garantir l'efficacité des travaux

Si l'efficacité des aides à la rénovation énergétique est souvent remise en cause, Énergies & Avenir propose **de mettre en place les objectifs et critères appropriés afin de garantir le fléchage des budgets qui y sont attribués.**

- Il s'agit premièrement d'assurer que les travaux engagés n'augmentent pas la consommation en énergie primaire, seul vrai indicateur de suivi de réussite des politiques de réduction des consommations, retenu par l'ensemble des textes européens (directive sur l'efficacité énergétique, sur la performance énergétique des bâtiments, Ecodesign...).
- De même, ces travaux ne doivent pas avoir recours à l'effet Joule, qui augmente la tension sur le réseau électrique et n'encourage pas la sobriété énergétique.
- Enfin, l'association appelle de ses vœux le développement d'un indicateur de suivi des coûts des mesures d'efficacité énergétique. Cet indicateur permettrait d'évaluer le rapport coût/efficacité des mesures dans l'atteinte des objectifs climatiques.

- Réintroduire et maintenir les aides (Ma Prime Rénov' et CEE) pour tous les équipements à eau chaude, dont les chaudières, ainsi que pour les systèmes de régulation.
- Développer le soutien aux actions de maintenance du chauffage comme des aides via les Certificats d'économies d'énergie pour le débouage ou l'entretien du circuit de chauffage.
- Maintenir le taux réduit de TVA à 5.5% pour les chaudières neuves, les travaux induits et les travaux d'entretien.
- Intégrer les équipements et systèmes hybrides dans les dispositifs de soutien financier et les préconisations des Accompagnateurs Rénov' au même niveau que les solutions décarbonées.
- Développer un indicateur de suivi des coûts des mesures d'efficacité énergétique.

III. Réussir et massifier des rénovations performantes réalistes

Encourager les parcours de rénovation pour faciliter et inciter au passage à l'acte

Plutôt que d'opposer rénovations par geste et rénovations globales, Énergies & Avenir propose d'encourager des parcours de rénovation, étalés en plusieurs étapes et planifiés dans le temps, les gestes suivant les précédents étant récompensés par l'octroi de primes.

- Ces parcours de rénovation sont une solution pragmatique qui permet de faciliter le passage à l'acte, tout en réalisant des travaux ponctuels efficaces immédiatement et adaptés à chaque situation (ex : changement de système de chauffage, installation d'un thermostat ou de robinets thermostatiques).
- Ces travaux s'inscrivent alors dans une démarche planifiée sans pour autant être fastidieuse ni peser trop lourdement sur les finances d'un ménage ou la continuité d'activité d'un bâtiment tertiaire.
- Ces parcours de rénovation pourront être encadrés par les préconisations de travaux délivrées avec le Diagnostic de Performance Énergétique appelé à devenir opposable, ou via un soutien aux Contrats de Performance Énergétique dans le collectif.
- Seuls les gestes permettant une baisse de la consommation d'énergie primaire, et donc des émissions de CO₂, pourront être encouragés.

Capitaliser sur les systèmes de la boucle à eau chaude pour atteindre des rénovations performantes⁷

Les systèmes de la boucle à eau chaude, parce qu'ils sont variés et hautement performants autant économiquement que techniquement, sont **les solutions sur lesquelles s'appuyer pour atteindre des rénovations performantes**.

- La diversité des systèmes de la boucle à eau chaude permet de répondre aux spécificités et contraintes des différents types de logements, et de zones climatiques, sans faire de compromis sur la recherche de performance.
- Ce sont de véritables outils de la massification des rénovations énergétiques en France
- Des seuils de performance énergie/GES plus élevés sont possibles avec l'ajout de biocombustibles pour décarboner davantage les chaudières.
- Les chaudières peuvent atteindre une classe C (considérée comme performante lorsque le bâti de départ est une passoire énergétique) et B avec l'ajout de biocombustibles.

Les systèmes de la boucle à eau chaude sont aussi les meilleurs investissements pour les ménages.

- Pour les maisons individuelles, les solutions de la boucle à eau chaude, comme les PAC et PAC hybrides ou les chaudières combinées à des chauffe-eaux solaires individuels, permettant d'atteindre les classes B et C, sont les plus intéressantes sur le plan économique mais aussi en termes d'économies d'énergies et d'émissions de GES. Ces calculs ne prennent pas en compte la faisabilité technique de l'installation de ces dernières, qui peut poser question notamment en zones rurales.
- Pour les logements collectifs, les solutions permettant d'atteindre les classes B et C les plus intéressantes sur le plan économique mais aussi en termes d'économies d'énergies et d'émissions de GES, sont les PAC hybrides ou collectives associées ou non à un chauffe-eau thermodynamique. Ces calculs ne prennent pas en compte la faisabilité technique de leur installation.

⁷ Identification des bouquets de travaux permettant d'atteindre des rénovations énergétiques performantes – Études menées en juillet et décembre 2022 par Tribu Energie pour Énergies & Avenir

Association Énergies & Avenir
1, rue du Général Leclerc
CS 10240
92047 PARIS LA DEFENSE CEDEX

www.energies-avenir.fr
contact@energies-avenir.org
@EnergiesAvenir

À propos d'Énergies & Avenir : l'association des professionnels engagés pour le développement du chauffage durable :

L'association Énergies & Avenir, créée en 1991, a pour mission de proposer et de promouvoir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, des solutions techniques permettant de relever les défis énergétiques et environnementaux de demain et d'engager concrètement la mise en œuvre de la transition énergétique en France.

Elle regroupe l'ensemble des professions de la filière du chauffage à eau chaude - fournisseurs d'énergies, organisations professionnelles du bâtiment, de l'exploitation maintenance et entretien, fabricants et distributeurs d'équipement - tous convaincus de la nécessité du développement du chauffage durable.

Énergies & Avenir est aujourd'hui identifiée comme un interlocuteur de référence auprès des pouvoirs publics, reconnue pour sa grande expertise technique dans le domaine de la thermique des bâtiments et par la force de ses propositions en faveur de solutions innovantes.

La filière chauffage à eau chaude représente aujourd'hui un chiffre d'affaires de 90 milliards d'euros et 300 000 emplois en France. Il s'agit d'un gisement d'emplois de proximité et non délocalisables.